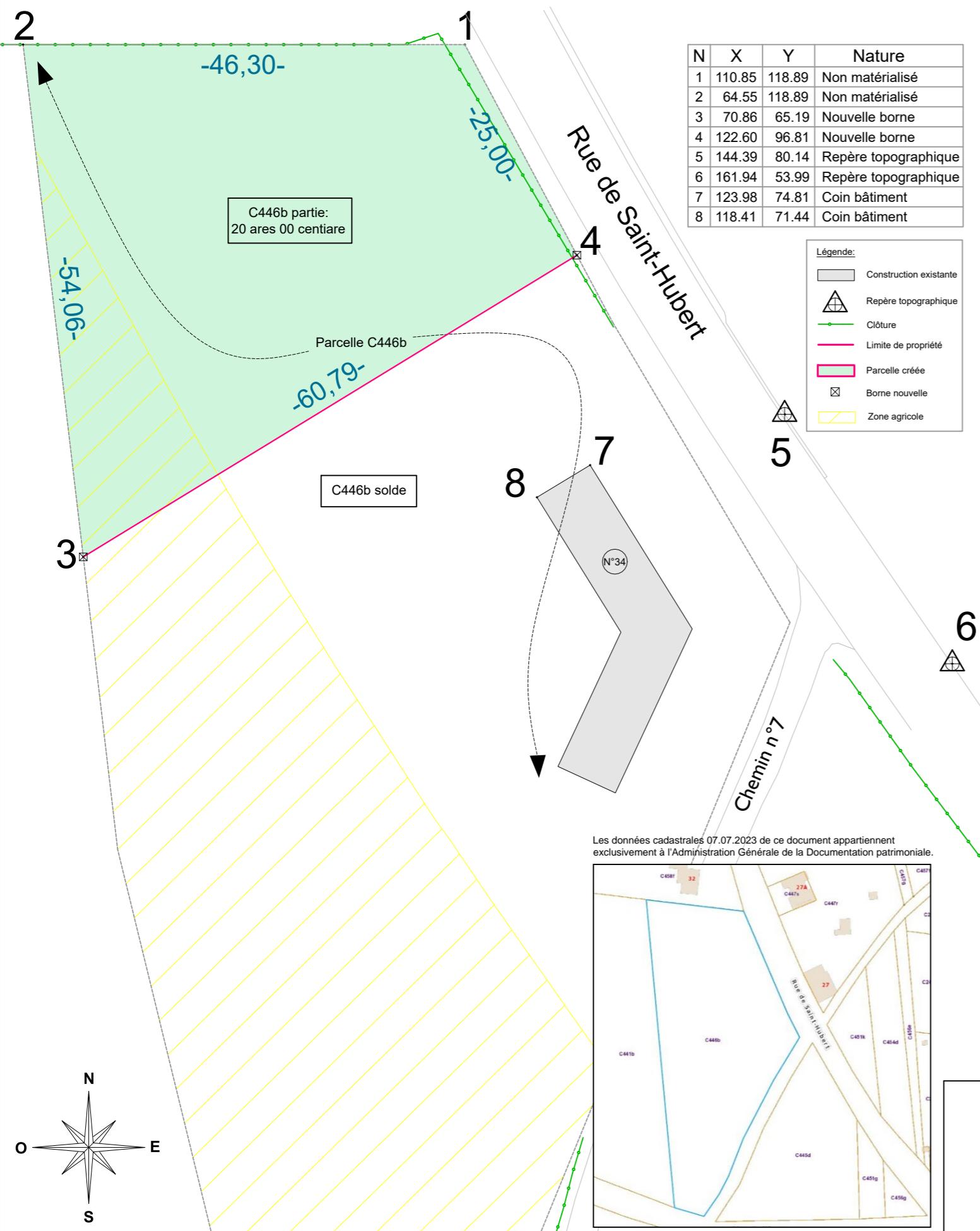


PLAN DE DIVISION



L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet,

Je soussigné,

GERARD Stéphane, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté près du Tribunal de Première Instance de NAMUR, inscrit au tableau des Conseils Fédéraux sous le numéro GEO16/1365, domicilié rue Houyoux n°11 à 5022 COGNELÉE, inscrit auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0677.424.838.

Agissant à la requête de:

Monsieur Martin JACOT, propriétaire de la parcelle cadastrée Rochefort 1ère division/ Rochefort section C446b.

Mission :

- Procéder à la division de la parcelle citée ci-dessus dans le but de créer un terrain à bâtir.

Déclare :

- Avoir effectué les recherches d'usage dans le cadre de la présente mission.
- Avoir consulté et utilisé le croquis n°32 de 1938.
- Avoir consulté et utilisé le croquis n°28 de 1975.
- Avoir mesuré la configuration des lieux, les clôtures ainsi que tous les éléments matériels immobiliers me permettant de reconstruire le périmètre de la parcelle concernée.
- N'avoir retrouvé aucunes bornes.

Défini que:

- La limite allant du point n°3 au point n°4 est par conséquent rendue contradictoire par la présente division.
- Les autres limites de propriété sont présumées et résultent des anciens plans et des éléments fixes mesurés sur place.

Fixe:

- Que le périmètre de la parcelle C446B partie est établi par les points n°1, n°2, n°3 et n°4 pour une contenance de 20 ares 00 centiare.

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

GERARD Stéphane

Géomètre-Expert

GEO161365

PROVINCE DE NAMUR

COMMUNE DE ROCHEFORT

1ère division/ Rochefort
Section C446b.
Rue de Saint-Hubert n°34.
5580 Rochefort

Géomètre - Expert

GERARD STEPHANE

GEO16/ 1365
Rue Houyoux 11 - 5022 COGNELÉE
Portable: 0494/ 608806
Mail: geometre.gerard@gmail.com

Dossier: 2023-04-01

Echelle: 1 / 500

Dressé le: 07/07/2023